



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 49412

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les réflexions exprimées par le syndicat national autonome des médecins de santé publique de l'éducation nationale concernant le manque évident de médecins scolaires. En effet, ce syndicat souligne les besoins grandissants dans les établissements scolaires compte tenu des situations dramatiques que connaissent certains élèves (maltraitance, agressions, grossesses...), et il demande la création massive de postes de médecins titulaires. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Antérieurement à sa prise en charge par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, le service de santé scolaire disposait d'un médecin pour 8 300 élèves. Depuis cette date, un effort budgétaire considérable a été accompli, au plan des créations d'emplois comme à celui des crédits de vacations, pour renforcer le potentiel existant : ainsi, lors de la prochaine rentrée scolaire, le taux moyen d'encadrement sera d'un médecin pour 6 110 élèves. Parallèlement, le service de promotion de la santé en faveur des élèves disposera d'une infirmière pour 2 020 élèves. Le renforcement global des effectifs de personnels de santé permettra donc d'améliorer les conditions d'accueil, d'écoute et de soin de tous les élèves, et plus particulièrement des enfants et des jeunes issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49412

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4329

Réponse publiée le : 25 septembre 2000, page 5527